
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUILLET 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 04 juillet 2008, sous la présidence de Monsieur Marin SOLLIER, Maire.

Présents : Marin SOLLIER, Bernard CHATELLET, Bernard RISTAT, Jean Luc BERTAMELLE, Maryse CHAVOUTIER, Serge CHAVOUTIER, Jean Marc COLOMBAN, Alain CULLET, Olivier CULLET, Hubert FRATICELLI, Laurence LEMOINE.

Excusé : M. Olivier CULLET

Absent :

- **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- Avant l'approbation du compte rendu de la séance précédente et la signature du registre des délibérations, demande des explications sur l'attribution des lots de sapins secs.

- **Travaux :**

● Travaux effectués :

- Autour de deux regards, l'enrobé et le marquage des parkings ont été faits. Il reste à effectuer les fissures ; ce travail est prévu durant la semaine du 7 au 11 juillet 2008
- La mise en place des barrières sous le cimetière avec réfection de la couverture a été exécutée. Il s'est avéré que le mur dessous la route était en très mauvais état donc le jointement du mur a été effectué pour un montant supplémentaire de 8 185.42 euros.
- La réfection du mur de soutènement vers le grand bassin a été réalisée conforme au devis.
- Le chauffe-eau de la mairie a été changé suite à son mauvais fonctionnement.

● Prévision de travaux :

- Etudie la possibilité de marquer trois places de stationnement réglementaires sous la Mairie. Echange sur les possibilités de réglementer le stationnement dans le village. Décide d'informer la population que les véhicules à l'arrêt plus d'une semaine devront être garer au parking longue durée à La Chentraz ; de même pour les fourgons de travail le week end.
- Examine et accepte le devis de la Lyonnaise des eaux pour changer la vanne de vidange et nettoyer le réservoir du Puits pour un montant de 1 785,32 euros . Les travaux pourront être faits la semaine du 7 au 11 juillet 2008.
- Concernant l'aire de loisirs : la table de ping-pong a été démontée et elle peut être mise en forêt pour servir de table de pique-nique. Fixe une réunion le vendredi 11 juillet 2008 à 18 h avec les parents ayant des enfants de 2 à 7 ans pour savoir leur désir en matière de jeux.

- **Urbanisme :**

- N'exerce pas de droit de préemption sur deux ventes de bâtiments situés au Chef lieu.
- Examine un permis de construire, deux déclarations préalables et un certificat d'urbanisme qui ont été étudiés en amont par la commission d'urbanisme.

- **Elaboration d'une carte communale :**

- En prolongement de la précédente réunion, délibère favorablement sur l'élaboration d'une carte communale. Des contacts seront pris auprès de plusieurs urbanistes pour connaître leur vision sur ce projet.

- **Instances extérieures :**

- Conseil d'école : prend connaissance de la dernière réunion qui a traité de la nouvelle réorganisation du système scolaire.
- SIVOM : écoute le compte rendu de la dernière réunion (nouvelle loi sur les extensions de réseau électrique qui seront à la charge des communes, mise au point du règlement intérieur du syndicat, rachat du leasing du véhicule du service Politique jeunesse, demande de subvention à la place de Villarlurin pour effectuer des travaux de sécurité sur le sentier des Dorons de Bozel, etc...)
- SIERSS : entend le compte rendu des réunions du syndicat (mise en place du plan canicule, mise en place d'un contrat d'apprentissage d'une jeune fille à la halte garderie, fixation des indemnités et des frais de mission de la Présidente et de la Vice Présidente, analyse des besoins sociaux faite, maison médicalisée d'Aigueblanche, projet de la garderie à St Jean)
- ACCOLADES : apprend qu'une réunion publique aura lieu le 9 juillet 2008 pour présenter le projet Animation locale jeunesse.
- SITOM : prend connaissance du projet de quai de transfert dont un rapport sera déposé dans chaque commune.

- **Affaires diverses :**

- Prend une décision modificative pour prévoir les intérêts d'emprunt de début 2009 ainsi que les jeux d'écriture à effectuer sur le budget 2008.
- Prend une décision modificative pour ouvrir deux programmes : le premier d'un montant de 20 000 euros pour le règlement de l'élaboration d'une carte communale et le deuxième d'un montant de 2500 euros pour la création d'un site internet.
- Prend une décision modificative pour compléter le programme de réfection des barrières pour payer le rejointement du mur soit 8 200 €.
- Décide d'allouer une subvention de 100 € aux particuliers désirant installer un chauffe-eau solaire et 200 € pour la mise en place d'un chauffage et du chauffe-eau solaire.
- Prend connaissance de l'approche faite sur la création d'un site Internet. Charge Laurence LEMOINE de finaliser cette opération.
- **Approuve le contrat d'assurance protection juridique remis à jour.**
- Nomme trois garants des coupes affouagères : Bernard CHATELLET, Jean Luc BERTAMELLE et Jean Marc COLOMBAN
- Prend une motion pour le maintien du 7^{ème} BCA à Bourg St Maurice. et pour le maintien de tous les services à l'hôpital de Moutiers
- Prend connaissance d'un courrier du conseil général sur les dégradations commises dans le car scolaire
- Prend connaissance des remerciements pour les subventions données à IMBIDJAD Solidarité et aux Restos du Cœur
- Prend connaissance de la visite de l'Ingénieur du Conseil général, service des routes, sur la traversée de la route départementale au niveau de l'abri bus. Propose les solutions suivantes pour la sécurité des piétons : - marquer un passage piéton
 - limitation de vitesse à 70 km/h
 - rétrécissement de la chaussée à la peinture
 - marquage d'une ligne continue
 - avancée de la route d'accès au village pour avoir une meilleure vision
- Rappelle qu'après chaque réfection ou d'une nouvelle installation électrique dans une maison, il est obligatoire de faire contrôler les travaux par le CONSUEL.

- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au 29 août 2008 à 19 heures. La séance est levée vers 22 heures 50.

Vu par nous, Maire de la Commune de FONTAINE LE PUIITS, pour être affiché le 8 juillet 2008 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A FONTAINE LE PUIITS, le 04 juillet 2008.

Le
Marin SOLLIER

Maire